



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 43	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 20 janvier 2026

Vote(s) pour : 45  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 26 janvier 2026,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-01-26-BD-4 :

**Signature de l'avenant n°1 du Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz 2022-2026.**

Rapporteur : Monsieur Geoffrey SCHUTZ

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 approuvant le Contrat local de santé de Metz Métropole signé par les partenaires le 30 juin 2022,  
CONSIDERANT que la mise en œuvre du Contrat local de santé (CLS) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,  
CONSIDERANT la nécessité de prolonger le CLS pour finaliser la mise en œuvre du plan d'action et mener un travail de co-construction préalable à l'élaboration du contenu d'un éventuel futur contrat,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au Contrat local de santé,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 du CLS.

Metz, le 27 janvier 2026

Le Secrétaire de séance

  
Damien PARMENTIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT

## **AVENANT N°1 AU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ de L'EUROMÉTROPOLE DE METZ 2022-2026**

### **Entre**

- Metz Métropole, représentée par son Président François GROSDIDIER, ci-après désignée « Eurométropole de Metz »,
  - Ville de Metz, représentée par son Maire François GROSDIDIER, ci-après désignée « Ville de Metz »,
  - L'Agence Régionale de Santé Grand Est, représentée par sa Directrice Générale Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, ci-après désignée « l'ARS »,
  - Le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, représenté par son Président Patrick HEIDMAN, ci-après désigné « le RLAM »,
  - La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle, représentée par sa Directrice Claire ABELAIN, ci-après désignée « la CPAM »,
  - La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Alsace-Moselle, représentée par sa Directrice Isabelle LUSTIG, ci-après désignée « la CARSAT »,
  - L'Union Régionale pour la Mutualité Française Grand Est, représentée par son Président Laurent MASSON, ci-après désignée « la Mutualité Française Grand Est »,
  - Le Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, représenté par son Directeur Général Dominique PELJAK, ci-après désigné « le CHR Metz-Thionville »,
  - L'Etablissement Public de Santé Mentale de Metz Jury, représenté par son Directeur Général Marc WENDLING, ci-après désigné « l'EPSM Metz Jury »,
  - L'Hôpital d'Instruction des Armées Legouest, représenté par le médecin général Barbara AUPY, ci-après désigné « l'hôpital Legouest »,
  - Le Groupe UNEOS, représenté par sa Directrice Générale Arielle BRUNNER, ci-après désigné « UNEOS »,
  - L'Hôpital Clinique Claude Bernard, représenté par sa Directrice Générale Christelle RAUCHS-FEBVREL,
  - La Région Grand Est, représentée par son Président Franck LEROY,
  - Le Département de Moselle, représenté par son Président Patrick WEITEN,
  - Le Centre Communal d'Action Sociale de Metz, représenté par son Président François GROSDIDIER, ci-après désigné « CCAS »,
- Ensemble dénommés « les partenaires ».

## **PRÉAMBULE**

Considérant que :

- les Contrats Locaux de Santé constituent un dispositif mis en place par la loi du 21 juillet 2009 ;
- le CLS signé le 30 juin 2022 fixe les orientations stratégiques pour la période 2022-2026 ;
- les besoins du territoire nécessitent de poursuivre la mise en œuvre d'actions selon les objectifs fixés dans le contrat initial ;
- les partenaires souhaitent poursuivre la mise en œuvre du CLS.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

### **Article 1 – Durée, mise en œuvre, suivi et évaluation**

La partie 5 « Suivi et évaluation » est modifiée comme suit :

« Le CLS est prolongé pour une durée d'une année, à compter du 01 juillet 2026 et jusqu'au 30 juin 2027.»

### **Article 2 – Dispositions inchangées**

Toutes les autres dispositions du Contrat Local de Santé demeurent inchangées.

### **Article 3 – Entrée en vigueur**

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de sa signature par l'ensemble des partenaires.

## Signatures

Fait à Metz, en 2 exemplaires, le

Pour Metz Métropole,  
François GROSDIDIER, Président

Pour la Ville de Metz,  
Julien HUSSON, Premier Adjoint

Pour l'Agence Régionale de Santé,  
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, Directrice  
Générale

Pour le RLAM d'Alsace-Moselle,  
Patrick HEIDMAN, Président

Pour la CPAM de Moselle,  
Claire ABELAIN, Directrice Générale

Pour la CARSAT d'Alsace-Moselle,  
Isabelle LUSTIG, Directrice Générale

Pour la Mutualité Française Grand Est,  
Laurent MASSON, Président

Pour le CHR Metz-Thionville,  
Dominique PELJAK, Directeur Général

Pour l'EPSM Metz Jury,  
Marc WENDLING, Directeur Général

Pour l'hôpital Legouest,  
Barbara AUPY, Médecin Général

Pour UNEOS,  
Arielle BRUNNER, Directrice Générale

Pour l'hôpital clinique Claude Bernard,  
Christelle RAUCHS-FEBVREL,  
Directrice Générale

Pour la Région Grand Est,

Pour le Département de Moselle,

Franck LEROY, Président

Patrick WEITEN, Président

Pour le CCAS de Metz,  
Isabelle LUX, Vice-Présidente

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20260126-2026-01-BD4-DE

**Numéro de l'acte :** 2026-01-BD4  
**Date de décision :** lundi 26 janvier 2026  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Signature de l'avenant n°1 du Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz 2022-2026.  
**Classification :** 1.4 - Autres types de contrats  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 29/01/2026  
**Numéro AR :** 057-200039865-20260126-2026-01-BD4-DE  
**Document principal :** 99\_DE-4.pdf

#### Historique :

29/01/26 13:47	En cours de création	
29/01/26 13:48	En préparation	Catherine DELLES
29/01/26 15:03	Reçu	Catherine DELLES
29/01/26 15:04	En cours de transmission	
29/01/26 15:05	Transmis en Préfecture	
29/01/26 15:11	Accusé de réception reçu	